



Compte Financier Unique du Budget Communal 2025

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.ambutrix.fr.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat global de **839 029.89 €** se décomposant comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024</i>	<i>Part à L'investissement Exercice 2024</i>	<i>Résultat de l'exercice 2025</i>	<i>Résultat de clôture 2025</i>
INVESTISSEMENT	259 773.21 €	0.00 €	160 680.66 €	420 453.87 €
FONCTIONNEMENT	426 300.40 €	128 044.74 €	120 320.36 €	418 576.02 €
TOTAL	686 073.61 €	128 044.74 €	281 001.02 €	839 029.89 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2024 et s'élèvent à 445 442.08 € contre 454 673.25 € en 2024.

Chapitre	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	127 522.70 €
012 – Charges du personnel	236 169.68 €
014 – Atténuation de produits	8 401.00 €
65 – Autres charges courantes	48 853.21 €
66 – Charges financières	12 834.52 €
67 – Charges exceptionnelles	151.97 €
042 – Opérations d'ordre entre section	11 509.00 €
TOTAL	445 442.08 €

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures scolaires, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenances...

La baisse de ce chapitre par rapport à l'exercice précédent peut s'expliquer entre autres par les dépenses de gaz et d'électricité du deuxième semestre facturées tardivement par les fournisseurs et prises en compte sur l'exercice 2026, peu de dépenses d'entretien et de réparation sur les bâtiments et la voirie.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il enregistre une hausse chaque année du fait notamment d'une hausse des cotisations des charges salariales (URSSAF, caisses de retraites...). De plus, cette année la municipalité a dû une fois de plus recourir au recrutement de personnels de remplacement de plusieurs agents titulaires : deux agents du service technique, 1 agent de l'animation et 1 situation d'agent en reconversion.

Chapitre 014 : il s'agit du reversement du FPIC aux services de l'Etat (fonds de péréquation intercommunal ou communal)

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux contributions des Syndicats intercommunaux, aux versements des indemnités et cotisations des élus, et des subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 : ce chapitre enregistre les charges rattachées à la gestion financière (intérêts liés aux emprunts entre autres)

Chapitre 67 : les comptes de ce chapitre permettent la neutralisation des plus-values de cessions (transfert en section d'investissement) par opération d'ordre budgétaire.

Chapitre 042 : il concerne les écritures comptables suites à acquisition.

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 565 762.44 €, en baisse par rapport à 2024 (582 717.99 €).

Les recettes liées au règlement des services restaurant scolaire et périscolaire par les familles représentent une part importante des recettes au chapitre 70 et sont en hausse cette année.

Bien que les recettes liées aux impôts et taxes et à la fiscalité soient également en hausse la baisse des recettes se justifie par une diminution de plus de 50% des dotations et participations.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CFU 2025
013 – Atténuation de charges	7 659.90 €
70 – Produit des services	61 002.17 €
73 – Impôts et taxes	150 112.26 €
731 – Fiscalité locale	306 225.60 €
74 - Dotation et participations	34 931.78 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 499.05 €
78 – Reprises sur provisions	331.68 €
TOTAL	565 762.44 €

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération et de prestations de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les concessions du cimetière, les locations des terrains communaux ou ruraux, les redevances d'occupation du domaine public (France-Telecom, EDF, etc.), le règlement des services périscolaire/restaurant scolaire par les familles qui couvre 69.11% des recettes de ce chapitre et sont en hausse par rapport à 2024 : 8 575.32 €. Cette hausse s'explique par l'extension du service périscolaire au mercredi.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, mais les plus importantes sont celles liées aux impôts et taxes puis à la fiscalité locale. Les recettes de ces deux chapitres représentent plus de 80.66% des recettes totales de fonctionnement.

Pour pallier aux pertes successives des dotations de l'Etat, la municipalité cherche des sources de revenus additionnelles, ayant un caractère écologique et permettant une protection visuelle de la population. Ainsi, la TLPE, taxe locale sur la publicité extérieure mise en place en 2018 représente une recette autour de 10 000 € chaque année.

Chapitre 74 : ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale forfaitaire est en nette diminution depuis 2014 : De 69 482.00 € perçu en 2014, la dotation s'est progressivement étioilée pour atteindre 17 485.00 € en 2024 puis 12 183.00 € en 2025.

Aucune dotation de l'Etat n'a compensé cette perte de recette.

Chapitre 75 : Les recettes provenant de ce chapitre sont constituées par l'encaissement des locations de la salle des fêtes.

Chapitre 78 : Reprise sur provisions. Cette modalité permet d'annuler des provisions prises en pour anticiper un éventuel risque quant aux créances en cours.

Section d'investissement - Dépenses

Les dépenses d'investissement d'un montant de 118 659.27 € sont en baisse par rapport à 2024.

Chapitre	CFU 2025
16 – Remboursement des emprunts	63 187.75 € €
21 – Immobilisations corporelles	42 271.52 €
23 – Immobilisations en cours	13 200.00 €
TOTAL	118 659.27 €

Chapitre 16 : il regroupe les remboursements du capital des emprunts souscrits par la commune.

Chapitre 21 : il s'agit des dépenses relatives, entre autres, au remplacement de la chaudière de l'école, les travaux de création de nouvelles cavurnes au sein du cimetière, l'achat de nouvelles décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année, la modernisation de l'éclairage public autour de la salle des fêtes en cours.

Chapitre 23 : Il s'agit de dépenses relatives au renforcement des berges du Buizin

Section d'investissement - Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 279 339.93 €
à 2024 (283 673.22 €)

Chapitre	CFU 2025
040 - Opérations d'ordre entre section	11 509.00 €
10 – Dotations Fonds divers Réserves	168 253.93 €
13 – Subventions d'investissement	99 577.00 €
TOTAL	279 339.93 €

Chapitre 040 : il permet de répartir les recettes en tant qu'opérations d'ordre entre section :
Amortissements sur acquisitions

Chapitre 10 : il s'agit du reversement du FCTVA au titre de l'année 2025 sur les dépenses 2023,
de la taxe d'aménagement.

Chapitre 13 : ce sont des subventions versées à la commune par la CCPA (solde de la
subvention liée à l'opération de travaux séparatif du haut village), par l'État (subvention pour
la sécurisation de la RD40b)

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2025 de la Commune :

- La section de fonctionnement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 700 368.93 €,
- La section d'investissement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 742 559.33 €.

Fait à Ambutrix, le 30 mars 2026

Le Maire, Dominique DELOFFRE

